

23 nov 2017 -16:13

Appartient à [Conseil des ministres du 23 novembre 2017](#)

Financement des centres spécialisés d'accueil des victimes de la traite des êtres humains

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur la mise à disposition d'un montant de 498 000 euros, issu de la provision interdépartementale nouvelle politique, à partir de 2017 et jusqu'à 2019, pour le financement des centres spécialisés d'accueil des victimes de la traite des êtres humains.

Pour faire face au sous-financement structurel au niveau fédéral en ce qui concerne les centres d'accueil, il est nécessaire d'assurer un subside qui permet la poursuite de la politique belge en la matière et le financement des trois centres à Anvers, Bruxelles et Liège.

Dans un premier temps, un refinancement de 498 000 euros est nécessaire. La secrétaire d'État à l'Égalité des chances et le ministre de la Justice proposent de mettre à disposition, à partir de 2017, un montant de 249 000 euros chacun qu'ils puiseront dans la provision interdépartementale destinée aux nouvelles initiatives. Un règlement budgétaire ultérieur sera élaboré à partir du budget du SPF Justice dans le cadre de la confection du budget 2020.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe